

COVID-19 Conditions d'utilisation de la salle communautaire

1 RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

En raison des contraintes liées aux installations, la ville de Hawkesbury a adopté les règles suivantes concernant l'utilisation de la salle communautaire:

- Les personnes suivantes ne sont pas autorisées à entrer dans les installations:
 - Toute personne malade ou présentant l'un des symptômes suivants: fièvre, toux, maux de gorge, écoulement nasal, essoufflement, difficulté à respirer, maux de tête.
 - Toute personne qui est récemment revenue d'un voyage à l'extérieur du Canada au cours des 14 derniers jours.
 - Toute personne qui a été exposée ou a été en contact avec une personne qui a été testée positive au COVID-19 au cours des 14 derniers jours.
- Les besoins en équipement doivent être inscrits sur le contrat et seule la quantité demandée sera fournie.

2 CAPACITÉ

- Le nombre maximum de personnes autorisées par aménagement de la salle:
 - Debout: 50
 - Avec chaises et tables rectangulaires: 48 (deux invités par table de 6 pieds)
 - Avec chaises et tables rondes: 24 (une personne par table ronde de 5 pieds)
 - Avec chaises pour une présentation: 36 (9 rangées de 4 chaises)
 - Avec chaises et tables pour une réunion carrée: 24 (8 chaises de chaque côté et 4 chaises de l'autre côté)
 - Pour des activités physiques : 21
- L'organisation doit désigner une personne à chaque entrée pour s'assurer que les limites de capacité ne sont pas dépassées et que la distanciation physique est maintenue.

3 RESPONSABILITÉS DE L'ORGANISATION

- L'organisation / la personne en charge de la location est responsable de s'assurer que les limites de capacité ne sont pas dépassées et que la distanciation physique est maintenue.
- L'organisation est responsable du suivi de toutes les réglementations applicables en matière de santé et de sécurité et de s'assurer que toutes les personnes présentes respectent les réglementations du COVID-19. L'organisation doit filtrer tous les participants avant d'entrer dans l'établissement.
- L'organisation est responsable de la prise des présences, afin de retracer les contacts. L'organisation doit maintenir une liste indiquant les noms et les coordonnées de tous les invités et **conserver le dossier pendant au moins 30 jours** afin de pouvoir fournir cette information à la Ville au besoin.
- Les invités doivent porter un masque jusqu'à ce qu'ils soient assis. Une fois assis et à une bonne distance des autres, ils peuvent retirer leur masque, tant qu'ils restent à leur place. Si quelqu'un doit quitter son siège, il doit remettre son masque jusqu'à ce qu'il retourne à son siège.
- Les invités sont encouragés à apporter leur propre équipement. L'équipement utilisé pendant la location ne peut pas être partagé entre les invités. Tout équipement partagé/possédé doit être désinfecté entre chaque utilisation. Le titulaire du contrat doit fournir les produits d'assainissement.
- Il est de la responsabilité de chaque groupe d'utilisateurs de surveiller la porte pendant 5 minutes avant l'heure de la location et 5 minutes après l'heure de la location pour permettre aux participants d'entrer et de sortir. La

personne désignée doit arriver 15 minutes avant l'heure prévue pour s'enregistrer avec le personnel du Complexe sportif et s'organiser.

4 ACTIVITÉS DE MISE EN FORME

- Une personne responsable [instructeur ou entraîneur de conditionnement physique] qui assumera la responsabilité de veiller au respect de ces directives devrait diriger les activités de mise en forme.
- Le retrait temporaire du masque, si nécessaire, est autorisé lors de la pratique d'une activité sportive ou de conditionnement physique.
- Respectez les espaces attribués pour les cours de mise en forme organisés.
- Les activités ne doivent pas être pratiquées dans l'établissement si elles nécessitent l'utilisation de structures fixes qui ne peuvent être nettoyées et désinfectées entre chaque utilisation.
- Les participants ne doivent pas partager d'objets personnels (par exemple, bouteilles d'eau, serviettes).
- Les utilisateurs doivent porter un masque jusqu'à ce qu'ils soient dans leur cercle de distanciation. Ils peuvent retirer leur masque tant qu'ils demeurent dans leur cercle. Le masque doit être remis en sortant du complexe ou en quittant votre cercle à tout moment.

Les conditions d'utilisation « COVID-19 » de la salle communautaire de la ville de Hawkesbury doivent être suivies en tout temps. Le non-respect de ces conditions entraînera le retrait immédiat de l'installation, l'annulation non remboursable de la location et la remise en question des futurs contrats de réservations. Le locataire convient qu'en visitant toute propriété appartenant à la ville de Hawkesbury, le locataire assume volontairement tous les risques, y compris tout risque de blessure, de perte, de dommage et d'exposition possible à une maladie transmissible, y compris le COVID-19.

J'ai lu, compris et j'accepte toutes les conditions d'utilisation énumérées ci-dessus.

Nom du groupe / organisation: _____

Signature du Client: _____

Date: _____